

MAIRIE DE COTTÉVRARD
CONSEIL MUNICIPAL
du 24 janvier 2023 - Séance n°1

L'an deux mil vingt-trois le vingt-quatre janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de monsieur Fabrice GAMELIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Colette ANCELLE, Pierre ALEXANDRE, Yves BOSVAL, Séverine CARON, Gaëlle DELESTRE, Baptiste JULY, Catherine COLLET, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN, Corinne NOEL et Charles ROUSSIGNOL

Date de Convocation : 19/01/2023

Date d'affichage : 19/01/2023

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Madame Gaëlle DELESTRE est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes

Après lecture du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Délibération 2023/001

Sécurité routière – choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le Maire présente le devis reçus pour le choix d'un maître d'œuvre pour les aménagements de sécurité routière :

- Atelier 2 paysage : 14 000 € HT répartis de la façon suivante :

Etude de projet (PRO) : 6 768.00 € HT

Dossier consultation des entreprises (DCE) : 1 440.00 € HT

Assistance passation contrat travaux (ACT) : 1 152.00 € HT

Direction de l'exécution des contrats travaux (DET) : 5 40.00 € HT

- V3D Concept :

mission AVP : 4 450 € HT

Mission PRO-ACT-DET-AOR : 6% du montant des travaux

relevé topographique : 6 460.00 € HT

- SNETA : Honoraires topographiques : 6 900.00 € HT, honoraires de faisabilité : 8 650.00 € HT

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité, de choisir l'entreprise V3D Concept pour maître d'œuvre dans la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité routière.

Délibération 2023/002

Ossuaire

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise de Pompes Funèbres Boucher d'un montant de 716.67 € HT, soit 860.00 € TTC pour la création d'un ossuaire dans le cimetière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un ossuaire dans le cimetière et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 2023/003

Remplacement des lanternes rue des Aubépinés

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **EP-2023-0-76188-M5961** et désigné « **Rue des Aubépinés** » dont le montant prévisionnel s'élève à **8 400.00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **3 272.50 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 3 272.50 € T.T.C. ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération 2023/004

Remplacement des lanternes rue des Champs

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **EP-2023-0-76188-M5962** et désigné « **Rue des Champs** » dont le montant prévisionnel s'élève à **13 200.00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **5 142.50 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 5 142.50 € T.T.C. ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Questions diverses

Propriété Costil – impasse Saint Nicolas : Le cabinet Euclid va intervenir pour procéder à une division de la parcelle afin délimiter la partie du terrain qui sera dédiée à la construction de l'atelier technique.

Lotissement des Aubépinés : l'acte de rétrocession du lotissement devrait être signée chez le notaire au mois de février.

Propriété Bertin – rue du Prieuré : La signature de l'acte d'acquisition est prévue le 28 février 2023.

Cérémonie des vœux : La manifestation, qui a eu lieu le 20 janvier 2023, s'est bien déroulée. Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour la préparation des toasts.

Collecte Ordures ménagères : des « points noirs » ont été répertoriés par la CCICV. Il s'agit des endroits où les camions doivent effectuer des marches-arrière ce qui devient interdit dès 2023. Un courrier d'information a été adressé à tous les riverains concernés.

Contentieux lotissement Bertin : Un expert a été mandaté pour effectuer une visite du terrain par Drone. Ce survol par drone n'a pas permis de déterminer le lieu de la cavité souterraine. La solution proposée par l'expert est un sondage autour du lotissement. Il devra être déterminé à qui sera imputé la prise en charge le coût de ces sondages.

Travaux de peinture de voirie : Madame CARON demande s'il est possible de repeindre le stop au croisement de prieuré et du lotissement. Après délibération, un devis sera réalisé pour repeindre les différents éléments signalétiques de voirie.

Réunion d'information premiers secours : A la demande du conseil municipal, un pompier du centre de secours propose de réaliser cette réunion en mars (utilisation défibrillateur, extincteur geste premiers secours)

Fleurissement : Corinne NOEL demande s'il est possible de revoir le fleurissement des bacs situé aux entrées de ville, ce qu'accepte le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

Nom	Abs/Pst/Exc/Pouvoir	Signature
M. Pierre ALEXANDRE	Présent	
Mme Colette ANCELLE	Présent	
M. Yves BOSVAL	Présent	
M. Baptiste JULY	Présent	
Mme Séverine CARON	Présente	
Mme Catherine COLLET	Présente	
Mme Gaëlle DELESTRE	Présente	
M. Franck ERNST	Présent	
M. Fabrice GAMELIN	Présent	
Mme Corinne NOEL	Présente	
M. Charles ROUSSIGNOL	Présent	